

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de l'**ÎLE DE MAN**, Isle of Man Post Office, me prie d'informer les opérateurs désignés des autres Pays-membres de l'Union de ce qui suit:

«Isle of Man Post Office a découvert récemment que les séries figurant en annexe 1 sont vendues et distribuées en tant que timbres produits par l'île de Man. Il confirme que ces émissions illicites ne peuvent pas constituer une preuve d'affranchissement valable. Isle of Man Post Office dénonce et condamne fermement la conception, l'impression et la vente de ces émissions illicites. Cette activité regrettable peut causer un préjudice moral et économique à l'île de Man. Isle of Man Post Office lancera une émission Europa 2016, qui ne sera officiellement en vente qu'à partir du 12 août 2016.

Par conséquent, Isle of Man Post Office requiert la coopération, la solidarité et l'appui de tous les Pays-membres de l'Union et de ses organes pour interdire la vente et la circulation des timbres illicites, conformément à leurs législations et à leurs réglementations respectives ainsi qu'aux dispositions de la Convention postale universelle, et prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour traquer les auteurs de ces émissions illicites en justice. La production et la vente continue d'émissions illicites sont des activités préjudiciables qui non seulement nuisent à la philatélie et à la réputation du pays concerné, mais causent aussi du tort à l'ensemble des pays et du secteur postal au sens large.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pascal Clivaz
Vice-Directeur général

